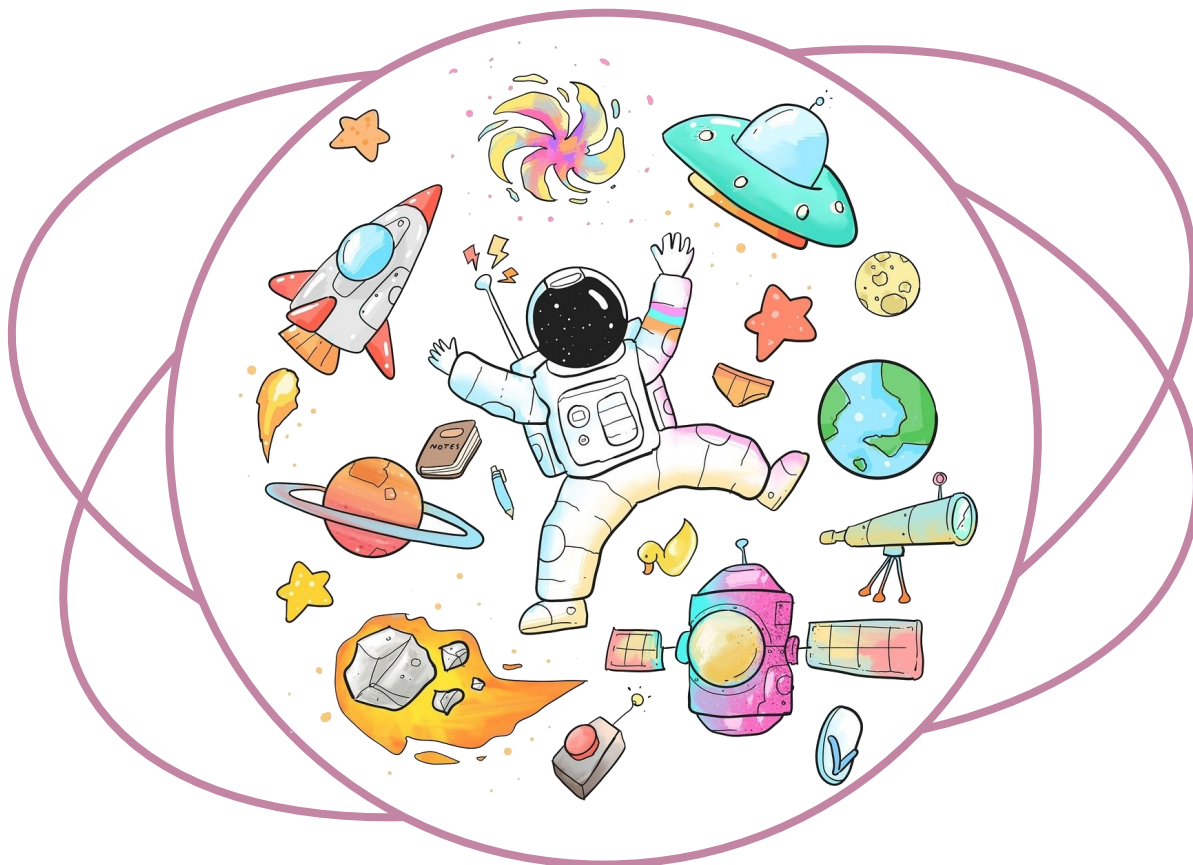


ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE

MERCREDIS DE MARS À AVRIL 2025



RAPPEL DES MODALITÉS :

Toute inscription non annulée 8 jours à l'avance par email ou par courrier, sera facturée systématiquement selon l'inscription faite, sauf en cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical sous 48h.

Vous pouvez joindre Sophie, directrice de l'Accueil de loisirs au 06 74 78 92 12, ou bien par mail : sophie.lehegarat@perigny-sur-yerres.org

Les activités extérieures peuvent être modifiées le matin même, en fonction des conditions météorologiques. Les parents se doivent d'accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à l'entrée du centre dans le cas où une information de dernière minute serait nécessaire et pour des raisons de sécurité évidente.

Mercredis du 5 au 26 mars 2025

« L'espace »



Mercredi 5 mars :

Origami Martiens

Soucoupes volantes

Nébuleuse en bocal

Petits jeux collectifs

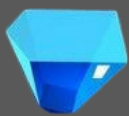
Mercredi 19 mars :

Mon système solaire

Crée ton extra-terrestre

Chasse aux extra-terrestres

(grand jeu)



Mercredi 12 mars :

Mobiles planètes

Fabrication de fusées

Enigmes espaces

Galaxy Art

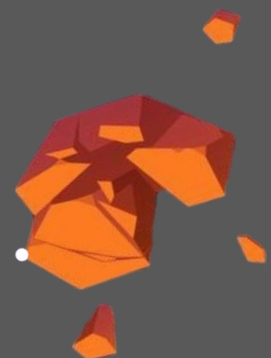
Mercredi 26 mars :

Memory de l'espace

Imagine ta planète

Cup cake spatial

Sports



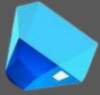
Mercredis du 2 au 9 avril

« L'espace »



Mercredi 2 avril :

Journée sportive:



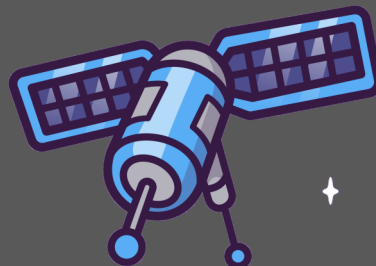
Lancé de météorites
Les anneaux de saturne
Ovni frisbees
Danse des étoiles
Attrape Martiens

Mercredi 9 avril :

Sortie au Planétarium de la cité des
Sciences

Départ : 9h retour 12h

Cadre de constellation géométrique
Défis sportifs



ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE

MERCREDIS DE MARS À AVRIL 2025

FICHE D'INSCRIPTION

MADAME, MONSIEUR : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Enfant concerné (une fiche par enfant) _____

Date de naissance : _____

COCHER LES JOURS DE PRESENCE

Dates	MATIN	REPAS	APRES-MIDI	JOURNEE
Mercredi 5 mars				
Mercredi 12 mars				
Mercredi 19 mars				
Mercredi 26 mars				
Mercredi 2 avril				
Mercredi 9 avril				

Nous vous informons que toute inscription non annulée 8 jours à l'avance par écrit, vous sera facturée dans son intégralité, exception faite des maladies justifiées d'un certificat.